

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 24 décembre 2021 à Onhaye

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. APPROBATION PV COLLÈGE 10 DÉCEMBRE 2021

Ce point est reporté.

2. MP ACHAT VÉHICULE 4x4 – CHOIX DES SOUMISSIONNAIRES

Ce point est reporté.

3. MP ACHAT 2 TABLES INOX POUR NETTOYAGE MATÉRIEL AMU – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché "Achat de 2 tables inox pour le nettoyage du matériel AMU" au seul soumissionnaire ayant remis offre, soit M.C.P. SPRL, chaussée de Dinant, 151 D à 5537 Anhée, pour le montant d'offre contrôlé de € 8.140,41, 21% TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/741-98.

4. MP ACHAT CHAISES POUR CASERNE BEAURAING – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande de 36 chaises pour la salle de formation de Beauraing au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit BURO PARTNER (NOEL BUREAU) SRL, route de Neufchâteau, 74 à 6800 LIBRAMONT, pour le montant d'offre de € 2.733,39 TVAC ; D'approuver le paiement suivant les dispositions prévues dans l'offre et par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/741-98.

5. MP POSE REVÊTEMENT DE SOL À DINANT – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande de cette partie de marché "pose revêtement de sol poste de Dinant" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit COLOR & VOUS SPRL, rue du Bon Dieu, 16 à 5537 ANHEE, pour le montant d'offre revu de € 7.016,67, 21% TVAC; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/723-60 (crédit restant 19.298,35 €).

6. MP ACHAT 3 DRONES – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de valider la commande du marché "Achat de trois drones et accessoires" à la société L'ECOLE DU DRONE, Xhavée du Nain, 23 à 4360 Oreye, pour le montant d'offre de € 14.846,70, 21% TVAC; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/744-51.

7. MP FORMATION POUR PILOTAGE DE DRONES – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de valider la commande du marché "Formation pilotage de drones" à la société ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit L'ECOLE DU DRONE, Xhavée du Nain, 23 à 4360 Oreye, pour le montant d'offre contrôlé de € 19.002,00, 21% TVAC ; D'approuver le paiement suivant les dispositions prévues dans l'offre et par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/744-51.

8. MP ACHAT 3 BATEAUX LÉGERS GONFLABLES – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'attribuer le marché "Achat de 3 ensembles de matériel de sauvetage en eau vive, bateaux légers gonflables" à la société WRS INTERNATIONAL BV, Krommebeekstraat, 44 à 8930 MENEN, pour le montant d'offre contrôlé de € 21.753,90, 21% TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/744-51.

9. MP ACHAT GERBEUR – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de valider la commande du marché "Achat d'un gerbeur électrique" à la société ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit JUNGHEINRICH NV, Esperantolaan 1 à 3001 Heverlee, pour le montant d'offre contrôlé de € 5.644,49, 21% TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/744-51.

10. MP TRAVAUX DE MISE EN PEINTURE POUR CASERNE BEAURAING – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'attribuer le marché "Travaux de mise en peinture caserne de Beauraing" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit LAMBERT André, rue Emile Gardez, 12 à 6850 CARLSBOURG, pour le montant d'offre contrôlé et réduit par la suppression du poste « sanitaires » de € 9.321,15, 21% TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/723-60.

11. MP ACHAT 2 ONDULEURS – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de valider la commande du marché "Achat de deux onduleurs" à la société ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit OPENIT SCRL, rue des Carmes, 5 à 5000 Namur, pour le montant d'offre contrôlé de € 243,60, 21% TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/742-53.

12. MP ACHAT FIREWALL – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver de valider la commande du marché "Achat d'un firewall" à la société ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit ORDITECH SA, Centre Futur Orcq, Rue Terre A Briques 29B à 7522 Marquain, pour le montant d'offre contrôlé de € 2.995,23, 21% TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/742-53.

13. MP ACHAT 2 LICENCES SQL – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de valider la commande du marché "Achat de deux licences serveur de base de données" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit OPENIT SCRL, rue des Carmes, 5 à 5000 Namur, pour le montant d'offre contrôlé et adapté aux quantités souhaitées de € 8.513,26, 21% TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 351/742-53.

14. GARDES INFORMATIQUES – RÈGLEMENT PÉCUNIAIRE COMPLÉMENTAIRE

Ce point est reporté.

15. FRAIS DE SÉJOUR ET DE PARCOURS – RÈGLEMENT PÉCUNIAIRE COMPLÉMENTAIRE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de proposer au Conseil de zone, lors de sa prochaine séance, un règlement pécuniaire complémentaire relatif aux frais de parcours et de séjour, sur base des frais réels et avec comme maxima les montants prévus par l'arrêté royal du 13 juillet 2017 fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale.

16. DROITS CONSTATÉS - NON VALEURS 2015-2018

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'autoriser le comptable spécial à ne plus exposer de frais en vue de recouvrer les redevances reprises aux articles détaillés dans la liste jointe au dossier liée aux années 2015 à 2018, pour un montant total de 99.712,98 € ; De porter en non-valeurs les montants y afférents et ce pour les motifs invoqués ci-dessus ainsi que dans le but de présenter une situation comptable et budgétaire conforme aux situations constatées.

17. ASSOCIATION JEUNES SAPEURS-POMPIERS – SUBSIDE 2021 – LIQUIDATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de marquer son accord pour la liquidation d'un subside de 2.500 € pour l'année 2021 à l'ASBL « Les jeunes sapeurs-pompiers de la zone de secours Dinaphi ».

18. FACTURE ACHAT FÛTS MÉDICAUX – APPROBATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande de 252 fûts pour déchets médicaux de 50 L à la Sprl VANHEEDE Environmental Services à 8940 Geluwe, pour un montant de € 6.010,05 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2021, article 351/124-01.

19. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SITUATION D'UN AGENT

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de se rallier à la position de la tutelle, à savoir qu'un agent opérationnel doit conserver ses conditions de nomination durant toute sa carrière et que la perte d'une condition de nomination entraîne la démission d'office ; De demander au Service GRH d'examiner les possibilités offertes à un travailleur pour maintenir ses conditions de nomination.

20. LOGISTIQUE – CONTRAT ART. 60 – CHOIX

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de marquer son accord sur la collaboration avec le CPAS de Hastière pour la mise à disposition du candidat proposé ; De demander la convention de mise à disposition à faire approuver par le Conseil de zone ; De solliciter du Service Logistique un

encadrement adéquat au magasin central, avec une évaluation régulière du travail accompli ; De rechercher un deuxième travailleur sous contrat article 60 avec un profil administratif.

21.CCB – PV 08/12/21 POUR INFORMATION

Le Collège de zone prend connaissance du PV de la réunion du Comité de concertation de base du 8 décembre 2021.

22.AGENDA 2022

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone fixe les réunions du Conseil et du collège de zone pour l'année 2022 et les premières réunions du Comité de concertation de base.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président de la Zone,
Christophe BASTIN

